

NOTE D'ATTENTES DU JURY A L'ATTENTION DES CANDIDATS AUX CONCOURS IASS

1. Objet de la présente note

Le jury des concours IASS 2018 a souhaité éclairer les candidats sur ses attentes, en amont des épreuves d'admissibilité et du rapport du jury qui tirera, en décembre, le bilan de la session 2018. Les rapports du jury des dernières années ont en effet mis en lumière la marge de progrès importante qui existe en matière de compréhension du métier d'IASS, de ses conditions d'exercice et de positionnement professionnel des candidats.

Par conséquent, le jury a pris l'initiative de transposer aux concours IASS la disposition prévue par l'arrêté du 6 juin 2008 modifié fixant la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux IRA (article 5), selon laquelle « *un référentiel à l'attention des candidats, récapitulant les attentes du jury, est mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique* ». Le présent document est publié sur le portail des ministères sociaux et diffusé aux centres de préparation par la DRH de ces ministères.

La présente note se veut complémentaire du référentiel métier IASS que la DRH a, fin janvier 2018, publié sur le portail des ministères sociaux et diffusé aux centres de préparation. Elle contient également les grilles d'évaluation de deux épreuves d'admission que sont l'entretien avec le jury et l'épreuve orale en langue anglaise, ainsi que deux textes d'annales 2017 de l'épreuve orale en langue anglaise, conformément à la politique de transparence promue par le ministère chargé de la fonction publique.

2. Attentes générales à l'égard des candidats

Les concours d'IASS visent à sélectionner les candidats aptes à recevoir une formation post universitaire de 15 mois à l'EHESP, qui développera leurs capacités à exercer l'un des métiers qui forment le pilier de l'administration sanitaire et sociale. Les concours de recrutement sont des concours professionnels et non académiques. Au-delà des connaissances requises, les aptitudes intellectuelles recherchées sont les capacités d'analyse, de synthèse et d'écriture. Le plan, l'expression, la syntaxe et orthographe, la présentation, le ton doivent être soignés. Il est également attendu des candidats :

- qu'ils envisagent concrètement leur futur environnement professionnel : lieux d'exercice, missions, posture de fonctionnaire de l'Etat :

- la familiarité avec l'organisation administrative de l'Etat au niveau territorial, qu'il soit régional ou départemental (en particulier la préfecture, les services déconcentrés en charge de la cohésion sociale et les agences régionales de santé) et au niveau central (administration centrale et agences sous tutelle des ministères sociaux) ainsi que les principaux partenaires locaux de ces administrations est une exigence fondamentale ;
- nonobstant la césure institutionnelle qui résulte de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) menée en 2009-2010, entre ARS et réseau déconcentré cohésion sociale, les candidats sont invités à prendre toute la mesure de l'articulation entre politiques sanitaires, médico-sociales et sociales ;
- qu'ils connaissent le contenu et les principales étapes de la formation initiale dispensée à l'EHESP pour la filière à laquelle ils postulent ;
- qu'ils montrent lors des épreuves une exacte compréhension de la commande : poser les termes du sujet, prendre en compte le contexte de l'exercice et le destinataire de la note ;
- qu'ils manifestent leur capacité réflexive et de proposition : analyse et implication dans un but opérationnel, utile à la décision et à l'action. Une copie descriptive est à cet égard insuffisante.

Les candidats sont donc tout particulièrement invités à :

A) se référer aux textes régissant le corps des IASS :

- le décret n°2002-1569 modifié du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
- l'arrêté du 20 avril 2016 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des IASS ;
- l'arrêté du 20 avril 2016 relatif à la formation initiale et à la formation d'adaptation à l'emploi des IASS et de la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale ;

B) exploiter les rapports des jurys des années antérieures, mis en ligne par la DRH sur le portail des ministères sociaux ;

C) exploiter le référentiel métier IASS de juillet 2015, publié par la DRH sur le portail des ministères sociaux (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_metier_iass_v14_avec_logo.pdf) ;

D) se familiariser avec la formation initiale d'IASS (cf. notamment les éléments d'information rassemblés dans la dernière partie de la présente note) ;

E) faire l'effort de la découverte pratique des services où exercent des IASS et de mener des entretiens avec certains d'entre eux.

3. Attentes spécifiques aux différentes épreuves d'admissibilité

3.1. Note sur dossier (concours externe, concours interne et 3^{ème} concours)

Les candidats seront évalués sur :

- la structure de la note : contexte et objet ; enjeux et termes clés ; annonce du plan et son respect par la suite ;
- la qualité du diagnostic : compréhension des aspects majeurs du dossier et capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire ; exploitation des éléments du dossier ; qualité de l'argumentation et des références ;
- la qualité des propositions : pertinence et argumentation des propositions ; exploitation des éléments du dossier ; caractère opérationnel des propositions ;
- la forme de la note : présentation et structuration ; clarté et correction linguistique.

3.2. Composition au choix (concours externe et concours interne)

3.2.1. Pour toutes les options

Les candidats seront évalués sur :

- la qualité de l'introduction : amorce pertinente du sujet ; définition des termes ; cadrage du sujet et identification d'une problématique ; annonce du plan ;
- la qualité des développements : cohérence et lisibilité du plan en réponse à la problématique ; traitement des aspects majeurs du sujet dans le cadre posé par le candidat ; solidité de l'argumentation et articulations ; références à l'appui de l'argumentation ; conclusion pertinente ;
- la maturité : appréhension des enjeux dans la perspective du métier ; capacité à discerner l'essentiel de l'accessoire ; capacité de proposition opérationnelle ;
- la forme de la note : présentation et structuration ; clarté et correction linguistique.

3.2.2. Pour l'option de gestion comptable et financière

L'épreuve est susceptible de comporter à la fois un sujet de composition et des exercices techniques sur le thème de la composition. Dans ce cas, la composition devra être synthétique et ne devra pas excéder 4 pages de copie.

3.3. Questions à réponse courte (concours externe)

Il est attendu des candidats une réponse dense et structurée, n'excédant pas une page et demi de copie par réponse à chaque question.

La notation est répartie de manière égale entre les questions. L'évaluation inclut les aspects majeurs de la question et la forme de la réponse (présentation, structuration, clarté, correction linguistique et respect du format).

3.4 Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) (concours interne et 3^{ème} concours)

Les candidats au 3^{ème} concours seront évalués essentiellement, et à parts égales, sur :

- la présentation du parcours professionnel, notamment la connaissance des environnements professionnels et l'explication des compétences acquises (étendue et modalités d'acquisition) ;
- la maturité professionnelle dans l'analyse de l'expérience, le positionnement du candidat et sa capacité à exercer des responsabilités managériales et à se projeter dans le métier d'IASS.

Les candidats du 3^{ème} concours sont invités à exploiter l'approche large des dossiers types RAEP publiés par la DRH sur le portail des ministères sociaux pour porter à la connaissance du jury leurs expériences professionnelles valorisables pour l'exercice du métier d'IASS, au-delà du seul domaine qu'ils ont choisi pour renseigner le dossier.

Le jury sera particulièrement vigilant quant à la véracité du dossier RAEP présenté par les candidats du concours interne ou du 3^{ème} concours. Faire remplir ou réécrire son dossier est risqué et une rédaction personnelle est éminemment préférable à un écrit formaté. Pour les candidats admissibles, le jury s'attachera à authentifier le contenu du dossier lors de l'épreuve orale d'entretien.

4. Attentes spécifiques aux différentes épreuves d'admission

4.1. Entretien avec le jury (concours externe, concours interne et 3^{ème} concours)

4.1.1. Grille d'évaluation de l'épreuve d'entretien avec le jury (concours externe)

1/ Présentation par le candidat de son parcours universitaire et/ou professionnel et de ses motivations

Durée	Critères d'évaluation	Très faible	faible	moyen	bon	excellent	Observations
5 minutes au plus	1) Cursus : parcours de formation et expériences professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2) Mise en évidence des motivations et du projet professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3) Clarté de la présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2 / Exposé du candidat sur celui des deux sujets tirés au sort qu'il a choisi de traiter

Durée	Critères d'évaluation	Très faible	faible	moyen	bon	excellent	Observations
10 minutes	1) Compréhension du sujet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2) Analyse, mise en perspective et sens critique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3) Connaissances et références mobilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	4) Qualité de la présentation et structuration de l'exposé, gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3/ Réponses à des questions sur l'actualité sanitaire et sociale

Durée	Critères d'évaluation	Très faible	faible	moyen	bon	excellent	Observations
15 minutes ou plus (selon durée de la présentation)	1) Culture institutionnelle (missions, compétences, organisations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2) Connaissance des politiques sanitaires et sociales et de leur actualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3) Compréhension, capacités d'analyse et de synthèse, capacité de réflexion et d'argumentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	4) Positionnement en tant que futur IASS : confiance et maîtrise de soi, autonomie de jugement, ouverture d'esprit, sens critique et recul, appétence et/ou aptitude au management et à la représentation (mise en situation professionnelle ou question sur le positionnement professionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Points forts	Points faibles
<u>Observations :</u>	

Note : /20

4.1.2. Grille d'évaluation de l'épreuve d'entretien avec le jury pour le concours interne et le 3^{ème} concours

1/ Présentation du parcours professionnel et des acquis de l'expérience du candidat

	Critères d'évaluation	Très faible	faible	moyen	bon	excellent	Observations
Durée 10 minutes au plus	1) Présentation du parcours professionnel et des acquis de l'expérience, cohérence avec la démarche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2) Mise en évidence des motivations et du projet professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3) Qualité et structuration de la présentation, gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Points forts				Points faibles			

2 / Echange avec le jury portant sur les compétences acquises et les aptitudes professionnelles du candidat

	Critères d'évaluation	Très faible	faible	moyen	bon	excellent	Observations
Durée 20 minutes ou plus (selon durée de la présen- tation)	1) Mise en évidence des acquis de l'expérience (sur la base du dossier RAEP et de l'échange avec le jury)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2) Culture institutionnelle (missions, compétences, organisations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3) Connaissance des politiques sanitaires et sociales et de leur actualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	4) Compréhension, capacités d'analyse et de synthèse, capacité de réflexion et d'argumentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	5) Positionnement en tant que futur IASS : confiance et maîtrise de soi, autonomie de jugement, ouverture d'esprit, sens critique et recul, appétence et/ou aptitude au management et à la représentation (mise en situation professionnelle ou question sur le positionnement professionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Points forts	Points faibles
<u>Observations :</u>	

Note :..... /20

4.1.3. Attentes générales en vue de l'épreuve d'entretien avec le jury

Les candidats sont invités à utiliser le temps dont ils disposent (5 minutes pour le concours externe, 10 minutes pour le concours interne et le 3^{ème} concours) afin de délivrer une présentation structurée, argumentée et personnelle et montrer ainsi leur sérieux et leur motivation.

Au cours de la discussion, il est attendu des réponses précises et une gestion avisée du temps. Les candidats peuvent s'efforcer de raisonner pour approcher une réponse qu'ils ignorent mais doivent faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Le jury cherche à mesurer la confiance qu'il est susceptible de placer dans de futurs responsables, voire collaborateurs.

4.2. Epreuve orale en langue anglaise (concours externe, concours interne et 3^{ème} concours)

4.2.1. Grille d'évaluation de l'épreuve orale en langue anglaise

1 / Présentation en français des idées principales du document (durée : 5 minutes)

	Très faible	Faible	Moyen	Bon	Excellent	Observations
Compréhension des idées principales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Clarté de la présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notation : / 5 points

2 / Lecture à voix haute d'un passage du document en anglais (durée : 2 minutes)

	Très faible	Faible	Moyen	Bon	Excellent	Observations
Qualité de la prononciation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fluidité de la lecture du texte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notation : / 3 points

3 / Conversation en anglais (durée : 13 minutes)

	Très faible	Faible	Moyen	Bon	Excellent	Observations
Compréhension des questions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maîtrise du vocabulaire général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maîtrise du vocabulaire spécialisé (politiques publiques ; domaine sanitaire et social)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pertinence des réponses fournies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Correction de la syntaxe et de la conjugaison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notation : / 9 points

4 / Forme de la prestation (synthèse, lecture, conversation : 20 minutes au total)

	Très faible	Faible	Moyen	Bon	Excellent	Observations
Participation active à la conversation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilisation des connaissances et savoir-faire pour communiquer utilement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attitude adaptée à la fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notation : / 3 points

5 / Notation globale : /20 points

Observations éventuelles :

4.2.2. Attentes générales en vue de l'épreuve orale en langue anglaise

Même si l'aisance linguistique est facilitée par la maîtrise du fond, l'épreuve ne vise pas à vérifier l'acquisition de connaissances sanitaires et sociales mais la capacité à communiquer correctement en anglais dans un contexte professionnel.

4.2.3. Annales 2017 de l'épreuve orale en langue anglaise

4.2.3.1. Exemple de texte donné au concours externe

Price to be written on NHS-prescribed medicine costing more than £20

Health secretary announces measure aimed at encouraging patients to complete course of medication and minimise waste

Denis Campbell Health correspondent *The GUARDIAN* Wed 1 Jul 2015 20.03 BST Last modified on Tuesday 19 July 2016 14.29 BST

All drugs costing more than £20 that the NHS issues to patients will have their price written on them in a drive to encourage people to complete the full course of medication.

From next year, those medicines will also carry the words "funded by the UK taxpayer" to remind people that the NHS, which is cash-strapped and facing increasing demand, has finite resources.

Research shows that between 30% and 50% of patients do not take the drugs they have been prescribed in the way doctors or nurses intended or as indicated by the instructions.

The health secretary, Jeremy Hunt, unveiled the move on Wednesday in a speech about the need for people to demonstrate much more personal responsibility for their health in order to reduce their chances of becoming ill and to reduce the strain on the NHS.

"We intend to publish the indicative medicine costs to the NHS on the packs of all medicines costing more than £20, which will also be marked 'funded by the UK taxpayer'," Hunt told council leaders at the Local Government Association's annual conference in Harrogate.

"This will not just reduce waste by reminding people of the cost of medicine, but also improve patient care by boosting adherence to drug regimes."

His aim is to prompt more patients to take their medication as directed rather than to reduce the NHS's £13.3bn annual expenditure on drugs, Department of Health officials said. They said he does not want patients to use the new information to ask for, or doctors to prescribe, cheaper drugs.

Wasted medicine costs the NHS an estimated £300m a year. However, the department's own research in 2010 found that just £150m of that was avoidable and most was caused by illness progressing and treatment changing rather than failures by patients or doctors.

Hunt also wants patients to understand that "there is no such thing as a free health service" by not missing their GP consultation or hospital appointment, which cost £162m and £750m a year.

But the body representing high street pharmacists said the plan would not work and could backfire.

"Pharmacy Voice believes that although this may seem superficially attractive, there is little evidence that it will have the desired effect, and there may be unintended negative consequences," said a spokesman for the organisation, which represents over 10,000 of Britain's 11,500 high-street chemists.

"The value of a medicine to an individual is about a good deal more than the price. Research shows that some patients, particularly older people, could be deterred from taking the medicines they need because they are worried about the impact on the public purse," he added.

Encouraging correct use of drugs and examining repeat prescriptions would be more effective at tackling waste than displaying their price, he said.

The Royal Pharmaceutical Society, which represents 45,000 of Britain's 55,000 registered pharmacists, also voiced scepticism. Neil Patel, a spokesman, agreed that reducing the £150m of avoidable drug wastage was important.

He said: "Although knowledge of the cost of medicines may play a part, it's equally important we focus on factors such as people's understanding of the side effects and benefits from medicines which will also influence whether a condition is treated effectively or the medicine ends up in the bin."

4.2.3.2. Exemple de texte donné au concours interne et au 3^{ème} concours

More than half of Londoners in poverty are in working families

Amelia Gentleman

Monday 9 October 2017

www.theguardian.com

The overall poverty rate in London has fallen slightly from 29% to 27% over the past six years, because of rising employment levels, but having a job is not enough to protect a huge number of residents from financial hardship.

According to a study by the Trust for London, 58% of Londoners who are in poverty are living in a working family, the highest this figure has ever been. The proportion is up from 44% a decade ago and 28% two decades ago.

Mubin Haq, director of policy at the Trust for London, which works to tackle poverty and inequality in the capital, said: "Despite record levels of Londoners in work, poverty rates have only nudged down slightly over the last few years. Over 2 million Londoners are struggling to make ends meet. That's more than the entire populations of Manchester, Liverpool, Bristol and Newcastle combined. The reality remains, that for many work does not pay enough, or offer the security that people need."

The report also shows that wealth inequality is more extreme than income inequality in London, with the top 10% of households owning just over half the city's wealth, and the bottom 50% of households owning 5%. The amount of wealth held by the bottom tenth of households decreased by a third in London between 2010–12 and 2012–14, whereas across Great Britain it fell by just 2%.

The high cost of housing in the capital largely explains the higher rate of poverty in London (27% of Londoners, compared with 21% across England). The rising cost of rents and the lack of availability of social housing mean that more people in poverty now live in the private rental sector than in any other kind of housing tenure, nearly 1 million; the number of children living in poverty in this sector has tripled over the past 10 years.

Low pay and insecure employment are both contributory factors. In the last decade, weekly pay in London has fallen, and a larger proportion of people were earning less than £200 a week in 2016 than in 2006, the study shows. The number of workers in London on temporary contracts was at an all-time high in 2016 (260,000), and the proportion of those on a temporary contract who were looking for full-time work had risen from one in four to one in three in the past decade.

Overall, 700,000 children (37%), 1.4 million working-age adults (24%) and 200,000 pensioners (19%) live beneath the official poverty line. Households whose income after housing and taxes have been deducted is below 60% of the median income are counted as being in poverty, according to the official government definition.

Although the poverty rate has fallen slightly, the number of people living in deep poverty (defined by those surviving on less than 50% of median income, rather than 60%) has risen by 1.5% in the past five years. About 8,100 people were recorded sleeping rough in 2016-17, almost three times the number in 2006. There has also been a huge jump in the number of families living in temporary accommodation, arranged by the local authority. There were 54,000 households in temporary accommodation in the first quarter of 2017, a 48% increase on five years previously.

The number of people receiving out-of-work benefits has fallen substantially from the post-recession peak of about 700,000 in 2009 to 470,000 in 2016, but the report notes that only 41% of unemployed adults receive unemployment benefit. The number of families affected by the benefit cap has risen from 8,900 to 15,300 since the cap's threshold was lowered in 2016.

5. Informations complémentaires sur la formation IASS (source : EHESP)

5.1. Objectifs et principes directeurs de la formation

La formation initiale de l'IASS poursuit les objectifs d'acquisition-consolidation des compétences suivantes :

- concevoir les modalités de mise en œuvre des politiques avec les usagers et les acteurs ;
- s'assurer de la performance des dispositifs et des opérateurs ;
- inspecter, contrôler et évaluer les politiques, les dispositifs et les opérateurs ;
- maîtriser les modes de financement des politiques publiques et des opérateurs dans le champ sanitaire et social ;
- accompagner une équipe de collaborateurs et conduire des actions de changement dans les organisations.

Les principes qui sous-tendent l'organisation de la formation initiale :

- la professionnalisation de la formation : importance du temps consacré aux stages auprès de professionnels et des partenaires ;
- l'individualisation de la formation afin de prendre en compte le profil des stagiaires et les attendus du premier poste d'IASS ;
- l'importance des temps d'inter-professionnalité afin de donner l'occasion de mises en situation professionnelle avec les divers professionnels présents dans les territoires.

5.2. Organisation, calendrier et validation de la formation

A l'entrée dans le corps des IASS, la formation comprend :

- 15 mois de formation initiale à l'EHESP, dont environ 50% de temps en stage ;
- 4 semaines de formation d'adaptation à l'emploi après la titularisation ;
- une formation continue au cours du parcours professionnel accompagne les mobilités et le développement de compétences (catalogue formation continue).

La formation initiale se compose :

- d'un tronc commun de 12 mois consacré à l'acquisition des connaissances fondamentales en santé publique et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions dans l'environnement sanitaire et social ;
- d'un temps de spécialisation renforcé en fin de parcours, organisé pour parfaire la spécialisation et mieux répondre aux exigences de la préparation à la prise du premier poste.

Les élèves-inspecteurs en formation initiale effectuent chacun 4 stages (en ARS, dans une direction chargée de la cohésion sociale, à la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ou dans une institution partenaire) :

- un stage de 5 semaines d'observation auprès d'un maître de stage (environnement professionnel et approche des populations, des politiques sociales et de santé et des logiques d'intervention) ;
- un stage de 3 semaines dans une institution partenaire (auprès d'une collectivité territoriale, d'un opérateur...) ;
- un stage de 14 semaines d'exercice professionnel auprès d'un maître de stage (pour exercer,

après du maître de stage, les fonctions essentielles d'un IASS, en assurant des activités qui permettent l'initiation au futur métier) ;

- un stage de 7 semaines de spécialisation en fin de formation initiale, pour préparer la prise de fonction en appréhendant plus concrètement le secteur d'intervention dans lequel sera impliqué l'IASS à compter du 1er avril).

Un exemple de formation initiale : l'organisation de la formation initiale en unités d'enseignement (UE) du parcours 2017/2018 :

- UE 1 : Séminaire commun de santé publique
- UE 2 : Les politiques sociales, médico-sociales et de santé
- UE 3 : Droit appliqué à l'exercice du métier d'IASS
- UE 4 : La comptabilité et l'analyse budgétaire et financière
- UE 5 : Financement des politiques publiques de santé et de cohésion sociale
- UE 6 : Manager la qualité et la performance
- UE 7 : Méthodologie d'inspection, de contrôle et d'audit
- UE 8 : De l'observation des besoins des populations à l'évolution des dispositifs avec les acteurs du territoire
- UE 9 : Introduction à la veille et sécurité sanitaires
- UE 10 : Management
- UE 11 : Immersion professionnelle

Auxquels s'ajoutent des enseignements de spécialisation pour préparer au premier poste.

La validation de la formation initiale, qui conditionne la titularisation des élèves-inspecteurs dans le corps des IASS, s'appuie sur :

- le contrôle continu de l'acquisition des connaissances ;
- la qualité du déroulement du stage d'exercice professionnel ;
- une épreuve d'étude de cas à visée professionnelle ;
- un entretien avec le jury de fin de formation.